

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20190312.4	<u>Séance du 12 mars 2019 à 18h30</u> L'an deux-mille-dix-neuf du mois de mars le douze mars le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 13 mars 2019, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 5 mars 2019 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. M. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

OBJET : INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU RECEVEUR MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2018

Monsieur le Maire rappelle que l'indemnité de conseil allouée au Receveur Municipal doit être expressément et nominativement attribuée par voie de délibération.

Considérant que Monsieur Laurent ROSE-HANO, Receveur Municipal, remplit les conditions prévues par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, notamment en matière de conseil et d'assistance budgétaire, économique, financière et comptable, l'indemnité peut lui être servie pour l'année 2018 sur une durée de fonctions exercées de 4 mois pour un montant net de 278,01 €.

La Commission Finances, réunie le 21 février 2019, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à/par ...**

- accepte le versement de l'indemnité à Monsieur Laurent ROSE-HANO, Receveur Municipal, à hauteur de 278,01 € pour l'année 2018 ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 12 mars 2019

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER